

Madame la Conseillère communale,  
Monsieur le Conseiller communal,

Objet : Convocation à la réunion du Conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil communal qui aura lieu le

**Lundi 24 avril 2023 à 19 H 00 en la Salle du Conseil, au château de la Paix, chemin de Mons, 61 à 6220 Fleurus**

## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE PUBLIQUE**

- 1. Communication du Collège communal du 05 avril 2023 - Interpellation citoyenne relative au permis d'urbanisme (2022/224), rue Emile Vandervelde à 6220 Fleurus, ayant pour objet la démolition de trois maisons, 152-156 à la rue Emile Vandervelde à 6220 Fleurus, la construction d'un immeuble situé à l'angle de ladite rue et de l'Enseignement, composé d'une galerie commerciale de quatre entités (un restaurant, une boulangerie, une épicerie et un espace conférence) au rez-de-chaussée et de 16 appartements aux quatre étages supérieurs.**
- 2. INFORMATION - Plan de circulation et de stationnement du Centre-Ville de Fleurus - Phase 2 : Scénarios - Présentation par l'Institut de Conseil et d'Études en Développement Durable.**
- 3. INFORMATION - Délégation du contreseing du Directeur général, pour la signature des actes notariés, établis dans le cadre du quartier du C.A.I., à certains agents communaux.**
- 4. INFORMATION - Courrier de la S.C. CENEO - Soutien des Agences de Développement Territorial, dans les projets de production locale d'énergie et de partage d'énergie - Présentation de "CerWal", un guichet unique de partage d'énergie renouvelable en Wallonie.**
- 5. INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Conseil communal du 21 novembre 2022 - Travaux d'égouttage, rue de Moignelée à Fleurus - Souscription de parts financières E dans le capital de l'organisme d'assainissement agréé I.G.R.E.T.E.C.**
- 6. INFORMATION - Notification de la décision de l'Autorité de Tutelle : Décision du Collège communal du 25 janvier 2023 - Marché de travaux ayant pour objet l'achèvement des travaux de rénovation de la Salle de Fêtes de Wangenies suite à la faillite de l'entreprise désignée dans le cadre d'un précédent marché public - Approbation avenant 2.**
- 7. INFORMATION - Règlements complémentaires pris par le Conseil communal.**
- 8. Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation à 6224 FLEURUS, Section de WANFERCEE-BAULET, sentier n°64 à l'Atlas des voiries vicinales de 1841, compris entre l'immeuble portant le n°30 de la rue du Cortil et l'immeuble portant le n°107 de la rue Trieu Gossiaux - Décision à prendre.**

9. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation à 6221 FLEURUS, Section de SAINT-AMAND, rue du Longpré - Décision à prendre.**
10. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation à 6220 FLEURUS, chemin n°51 à l'Atlas des voiries vicinales de 1841 - Décision à prendre.**
11. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la création d'un passage piétons à 6224 FLEURUS, Section de WANFERCEE-BAULET, rue Trieu Benoît, 44 - Décision à prendre.**
12. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation à 6221 et 6223 FLEURUS, Sections de SAINT-AMAND et WAGNELEE, rue de Chassart et chaussée Romaine - Décision à prendre.**
13. **Règlement complémentaire du Conseil communal relatif à la circulation à 6224 FLEURUS, Section de WANFERCEE-BAULET, rue des Dames, tronçon compris entre la rue Trieu Benoît et la rue Coin Stradiot - Décision à prendre.**
14. **Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle "IMIO" - Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023 - Ordre du jour - Approbation - Décision à prendre.**
15. **P.C.S. - Convention de mise à disposition, entre la Ville de Fleurus et l'A.S.B.L. "SOVIET BLOEM", dans le cadre de l'organisation de la "SOVIET FUN FEST 2023", le 13 mai 2023 - Approbation - Décision à prendre.**
16. **Facture "MEWA S.A." - Application de l'article 60 du R.G.C.C. - Ratification - Décision à prendre.**
17. **Facture "EQUANS S.A." - Application de l'article 60 du R.G.C.C. - Ratification - Décision à prendre.**
18. **Fabrique d'église Saint-Amand de Saint-Amand – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2023 – Décision à prendre.**
19. **Délibération générale pour l'application des nouvelles dispositions de la Loi du 20 novembre 2022 (M.B. 30-11-2022) portant sur des dispositions fiscales et financières diverses - Délai de réclamation en matière de taxes communales - Décision à prendre.**

#### SÉANCE A HUIS CLOS

20. **Enseignement fondamental – Disponibilité, pour convenance personnelle, à raison de 24 P/S, les 26 mai 2023 et 30 mai 2023, à accorder à une institutrice primaire, à titre définitif – Prise d'acte.**
21. **Enseignement fondamental – Prolongation du congé, pour prestations réduites - Mi-temps thérapeutique, du 1er avril 2023 au 07 juillet 2023, à accorder à une institutrice maternelle, à titre définitif – Prise d'acte.**
22. **Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de psychomotricité, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, aux groupes II et III, du 23 mars 2023 au 07 juillet 2023, à raison de 08 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.**
23. **Enseignement fondamental - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'un maître d'anglais, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 1er avril 2023 au 15 mai 2023, à raison de 20 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.**

24. Enseignement fondamental - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de "Philosophie et Citoyenneté - Dispense", dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, du 27 mars 2023 au 07 juillet 2023, à raison de 07 P/S, dans un emploi vacant - Décision à prendre.
25. Enseignement fondamental - Ratification de la fin de fonctions, au 09 mars 2023, à raison de 07 P/S, d'un maître de "Citoyenneté et Philosophie", à titre temporaire, dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Fleurus, dans emploi vacant - Décision à prendre.
26. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies – Ratification de la fin de fonctions, au 09 mars 2023, à raison de 02 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans un emploi vacant (périodes accompagnement personnalisé) - Décision à prendre.
27. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies - Ratification de la prolongation de désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 1er avril 2023 au 07 juillet 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
28. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies – Section de Wagnelée - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 21 mars 2023 au 31 mai 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
29. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Wangenies – Section de Wagnelée - Ratification de la fin de fonctions, au 20 mars 2023, à raison de 13 P/S, d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
30. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Lambusart, cité Roseraie - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 22 mars 2023 au 07 juillet 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant – Augmentation du cadre en maternel - Décision à prendre.
31. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section de Heppignies - Ratification de la prolongation de désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 1er avril 2023 au 30 avril 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
32. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 09 mars 2023 au 07 avril 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
33. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Ratification de la fin de fonctions, au 09 mars 2023, à raison de 01 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans emploi vacant - Décision à prendre.
34. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Lambusart - Section du Vieux-Campinaire - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 20 mars 2023 au 07 juillet 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant – Augmentation du cadre en maternel - Décision à prendre.
35. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Fleurus – Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la fin de fonctions, au 09 mars 2023, à raison de 01 P/S, d'un maître de morale, à titre temporaire, dans emploi non vacant - Décision à prendre.

36. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 21 mars 2023 au 07 juillet 2023, à raison de 13 P/S, dans un emploi vacant – Augmentation du cadre en maternel - Décision à prendre.
37. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la prolongation de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 20 mars 2023 au 21 avril 2023, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
38. Enseignement fondamental – Groupe scolaire de Fleurus – Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un maître de morale, du 27 mars 2023 au 07 juillet 2023, à raison de 01 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
39. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus – Section de Fleurus, Cité Orchies - Ratification de la fin de fonctions, au 09 mars 2023, à raison de 09 P/S, d'une institutrice primaire, à titre temporaire, dans emploi vacant - Décision à prendre.
40. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue Paul Pastur - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, du 03 avril 2023 au 07 avril 2023, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
41. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet, rue Paul Pastur - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice primaire, du 10 mars 2023 au 22 juin 2023, à raison de 24 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
42. Enseignement fondamental - Groupe scolaire de Fleurus - Section de Wanfercée-Baulet centre - rue de Tamines - Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'une institutrice maternelle, à partir du 16 mars 2023, à raison de 26 P/S, dans un emploi non vacant - Décision à prendre.
43. Enseignement fondamental – Groupe scolaire II de Fleurus, Cité Orchies – Fin de réaffectation d'office, à titre temporaire, au 19 mars 2023, à raison de 04 P/S, d'une maître de psychomotricité, réaffectée dans un emploi définitivement vacant – Prise d'acte.
44. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2023, d'un professeur de formation musicale, à raison de 05 P/S – Décision à prendre.
45. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2023, d'un professeur de formation musicale, à raison de 23 P/S – Décision à prendre.
46. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2023, d'un professeur de piano, à raison de 07 P/S – Décision à prendre.
47. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2023, d'un professeur de piano, à raison de 19 P/S – Extension de la nomination - Décision à prendre.
48. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2023, d'un professeur de piano, à raison de 01 P/S – Extension de la nomination - Décision à prendre.

49. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Nomination, à titre définitif, à partir du 1er avril 2023, d'un professeur de guitare, à raison de 11 P/S – Extension de la nomination - Décision à prendre.
50. Académie de Musique et des Arts parlés "René BORREMANS" – Ratification de la désignation, à titre temporaire, d'un professeur de piano, à raison 06 P/S, à partir du 11 mars 2023 - Décision à prendre.

FLEURUS, LE 12/04/2023

**PAR LE COLLÈGE COMMUNAL :**

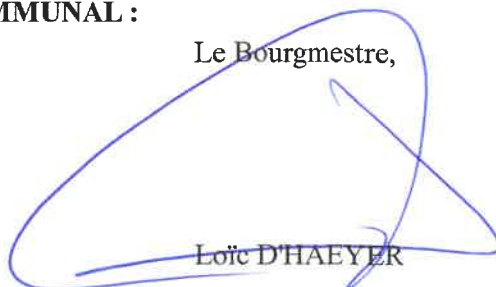
La Directrice générale f.f.,



Eva MANZELLA



Le Bourgmestre,



Loïc D'HAEYER